

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT DU CANTAL**

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE  
DE CHOMEIL**

**ARRÊTÉ CONJOINT**

Portant réglementation temporaire de la circulation  
du carrefour de la RD 205 - RD 49 ET RD 205 AU NIVEAU DU QUARTIER DES PRADIS  
SAINT ETIENNE DE CHOMEIL

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

Le Maire de la commune de Saint Etienne de chomeil

- Vu le Code de la route ,
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015 ,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales .,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié ,
- Vu l'arrêté n° 24-3470 du 07 octobre 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,
- Vu l'avis favorable de la mairie d Antignac en date du 02/ 12 /2024,
- Vu la demande de l'entreprise RMCL,

Considérant que pour réaliser des travaux d'aménagement du quartier des pradis et de la RD 205, pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel de chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation du carrefour de la RD 205 - RD 49 dans le bourg de St Etienne de Chomeil, sur une longueur de 200 m en direction de Chavaillac,

Date de publication : 03/12/2024

2024  
12  
03

## ARRÊTENT

### Article 1 :

- le 03 Décembre 2024, de 08 h à 19 h , la circulation sera fermée du carrefour des RD 205 - RD 49 dans le bourg de St Etienne de Chomeil sur une longueur de 200 m en direction de Chavaillac,
- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par la RD 205 jusqu'à Chavaillac , puis par les voies communales de la commune d'Antignac et les RD 49 et RD 3 conformément au plan joint en annexe, via Urlande, Sauronnet, Druls et Antignac.

### Article 2 : Les prescriptions suivantes sont à la charge de l'entreprise RMCL chargé des travaux.

1. Les dispositifs physiques de fermeture des routes.
2. La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture de la route.
3. La signalisation et le jalonnement sur l'ensemble du parcours de la déviation.

### Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

### Article 4 : ampliation. :

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal
- M. le Directeur de l'entreprise RMCL

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- M le Maire d 'ANTIGNAC
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal

Aurillac le : 03/12/2024

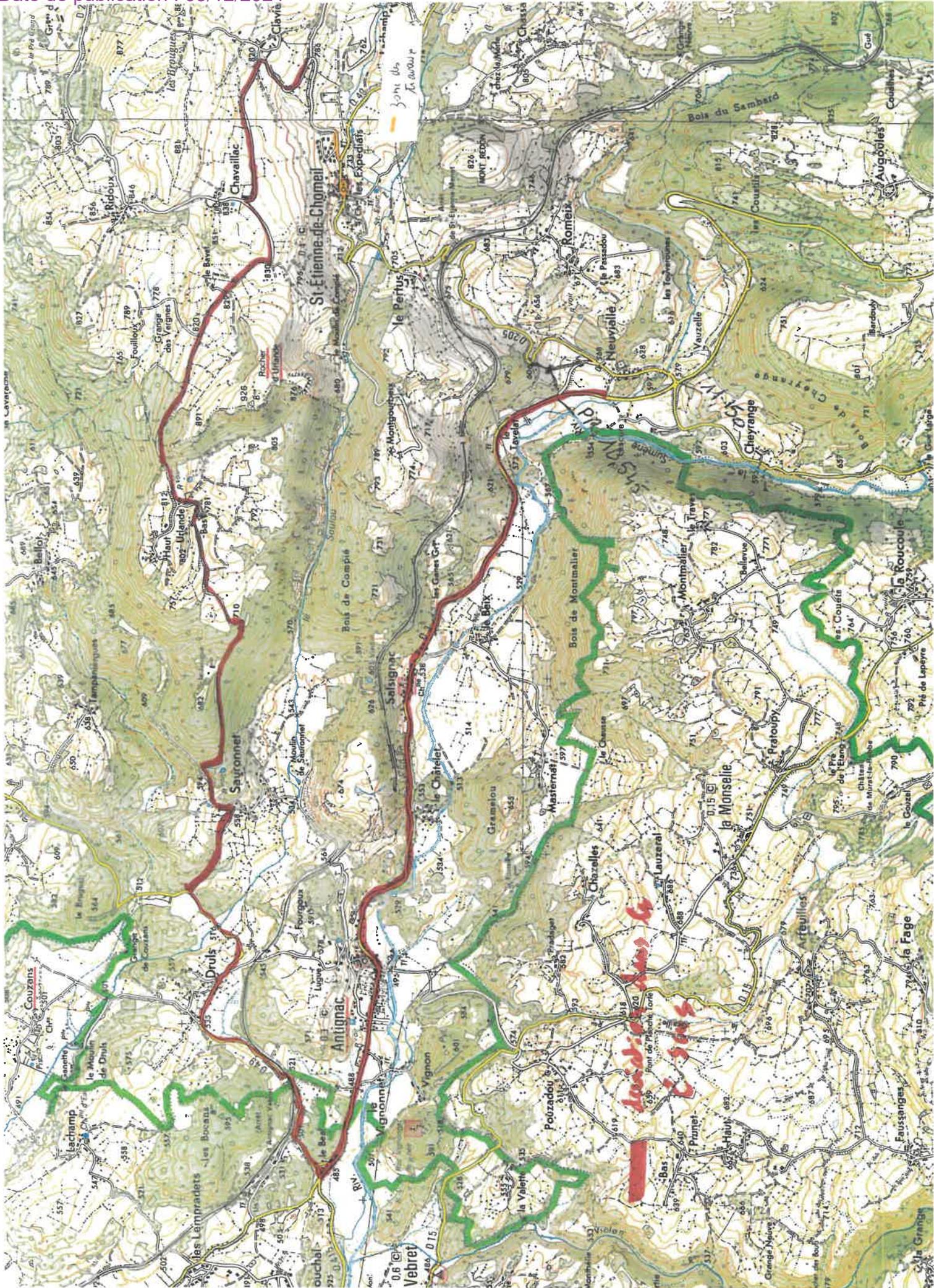
St Etienne de Chomeil le 02 décembre 2024

Pour le Président du Conseil Départemental  
du Cantal  
Le Directeur des Mobilités

Pour la commune de SAINT ETIENNE  
DE CHOMEIL  
Gilbert MOMMALIER

Le maire  
Philippe FABRÈGUE





## Conseil Départemental Réglementation Routes

---

**De:** Fabrice Bouscatier  
**Envoyé:** mardi 3 décembre 2024 09:30  
**À:** Conseil Départemental Réglementation Routes  
**Cc:** Cedric Muratet  
**Objet:** arrêté conjoint StEtienneChomeil  
**Pièces jointes:** 20241203 plan deviation StEtienneChomeil.pdf; 20241203 avis du maire 2 antignac.docx; 20241203 Arrêté conjoint DE FERMETURE DE ROUTE CD 205 QUARTIER DES PRADIS.odt

Ci-joint un arrêté conjoint pour déviation RD205.

Travaux pour ce mardi 3 décembre.

La commune s'est assuré que les travaux seront terminés pour le passage des TS .

Avis favorable.

[amine.jamaaoui@colas.com](mailto:amine.jamaaoui@colas.com)



*Fabrice BOUSCATIER*  
*Coordinateur Territorial Mauriac*  
*Direction des Mobilités*  
*Pôle Appui Territorial*  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
[fbouscatier@cantal.fr](mailto:fbouscatier@cantal.fr)

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire

**Objet : RE : demande d'avis pour déviation de circulation**

Monsieur le Maire,

Je donne un avis favorable à la mise en place de cette déviation par les voies communales antignacoises citées dans votre mail.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire mes salutations distinguées.

Le Maire,

Stéphane BRIANT

Mairie d'Antignac  
15240 ANTIGNAC  
Tél.04 71 40 21 16  
email : [mairie.antignac@orange.fr](mailto:mairie.antignac@orange.fr)

**Le : 25 novembre 2024 à 15:53 (GMT +01:00)**

**De : "MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE  
CHOMEIL"**

**<stetiennechomeil.mairie@orange.fr>**

**À : "mairie.antignac@wanadoo.fr"**

**<mairie.antignac@wanadoo.fr>**

**Objet : demande d'avis pour déviation de  
circulation**

Bonjour Monsieur le maire

Afin de réaliser des travaux dans le bourg de St Etienne de Chomeil , le vendredi 29 novembre 2024 , à la demande de l'entreprise RMCL , je prévois de fermer la circulation sur la RD205 à la sortie du bourg de st Etienne de Chomeil , ce jour là . une déviation doit donc être mise en place .

la Déviation prévue passerait par le village de chavaillac sur notre commune et passerait sur vos voies communales desservant les villages de Urlande, Sauronnet , Druls , emprunterait également la Departemantale 49, dans les deux sens

RE : TR : RE : demande d'avis pour déviation de circulation  
mairie Antignac  
lundi 2 décembre 2024 à 10:54  
réception  
MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CHOMEIL  
Monsieur le Maire,

Je donne mon accord à cette déviation par les voies communales figurant sur le plan, tenant compte que l'information de la déviation dont la pose de panneaux reste à votre charge et à celle de votre société prestataire.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Stéphane BRIANT

Maire,

Mairie d'Antignac  
15240 ANTIGNAC  
Tél.04 71 40 21 16  
email : [mairie.antignac@orange.fr](mailto:mairie.antignac@orange.fr)

**le** : 02 décembre 2024 à 09:12 (GMT +01:00)  
**De** : "MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CHOMEIL"  
<[stetiennechomeil.mairie@orange.fr](mailto:stetiennechomeil.mairie@orange.fr)>  
**À** : "mairie antignac" <[mairie.antignac@orange.fr](mailto:mairie.antignac@orange.fr)>  
**Objet** : TR : RE : demande d'avis pour déviation de circulation

Bonjour Monsieur le maire ,

Je reviens vers concernant les travaux qui devaient avoir lieu le 29 novembre sur la commune de st Etienne de Chomeil comme indiqué dans le mail ci dessous et qui engendraient une déviation de la circulation par vos routes communales . Les travaux ont été reportés à demain mardi 03 décembre . Par le présent mail , je vous demande votre avis concernant la déviation que nous projetons de mettre en place .

Recevez mes sincères salutations.

La secrétaire de mairie

**Le** : 25 novembre 2024 à 16:05 (GMT +01:00)  
**De** : "mairie Antignac" <[mairie.antignac@orange.fr](mailto:mairie.antignac@orange.fr)>  
**À** : "MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CHOMEIL"  
<[stetiennechomeil.mairie@orange.fr](mailto:stetiennechomeil.mairie@orange.fr)>

Pouvez vous nous donner votre avis sur cette déviation ? en retour svp . Cette demande est faite parce qu' un arrêté conjoint doit être fait avec la DDT

PJ plan de la déviation

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 06 48 14 96 47

Recevez mes sincères salutations

le maire

Gilbert MOMMALIER